

## **Limitation de vitesse à 90 km/h sur l'autoroute A9 à Montpellier**

A l'occasion de la concertation organisée en juin 2011 sur le déplacement de l'autoroute A9, beaucoup d'usagers ont mis en avant la sécurité, évoquant notamment les risques de collision aux heures de pointe.

La limitation ponctuelle de la vitesse à 90 km/h permet de répondre à cet enjeu de sécurité.

### **1. Quelle est la section concernée ?**

La partie la plus urbaine de l'autoroute, de l'échangeur Montpellier Est, à hauteur du Zénith, jusqu'au péage de Saint-Jean de Védas.

### **2. A quel moment de la journée ?**

- Aux heures de pointe, le matin de 7h00 à 9h00 et le soir de 17h00 à 19h00, les jours travaillés,
- La vitesse reste limitée à 110 km/h, comme aujourd'hui, durant la journée, la nuit, les week-ends et les jours fériés.

### **3. Comment les automobilistes seront-ils informés ?**

Des panneaux lumineux seront installés :

- o sur des portiques au-dessus de l'autoroute, à chaque extrémité de la section,
- o sur des poteaux au niveau des bretelles d'accès.

Des panneaux d'avertissement des radars, puis des radars pédagogiques seront placés aux entrées de ce secteur.

### **4. Quels seront les contrôles de la vitesse ?**

Des radars fixes seront installés de chaque côté de l'autoroute dans la section considérée.

Ils pourront contrôler la vitesse à 90 km/h ou à 110 km/h en fonction des horaires.

Ils pourront être complétés par des radars mobiles.

### **5. Quand cela sera-t-il appliqué ?**

En juin 2012.